



**ASSEMBLEE GENERALE**  
**63<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 11 décembre 2008**

UNIDROIT 2008  
A.G. (63) 3  
Original: anglais  
Novembre 2008

**Point n° 5 de l'ordre du jour: Mise en œuvre du Plan stratégique**

(note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Examen global des progrès et des retards concernant la mise en œuvre des Objectifs stratégiques décidés en 2004, y compris les implications en termes de personnel et de financement.</i></li></ul>
<i>Action demandée</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>L'Assemblée Générale sera appelée à sa 63<sup>ème</sup> session à réviser le document et à indiquer au Conseil de Direction, avant sa 88<sup>ème</sup> session qui aura lieu du 20 au 22 avril 2009, les opinions des Gouvernements membres, en particulier pour ce qui concerne les priorités attribuées aux différentes activités.</i></li></ul>
<i>Documents connexes</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Plan stratégique – Horizon 2016, UNIDROIT 2004 – C.D. (83)6</i></li><li>• <i>UNIDROIT 2008 Budget</i></li><li>• <i>UNIDROIT 2002 IBS Docs. 1 et 2</i></li></ul>

I.	Introduction	2
II.	Activités législatives– Travaux en cours	2
	A. <i>Principes relatifs aux contrats du commerce international – 3<sup>ème</sup> édition</i>	3
	B. <i>Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</i>	3
	(a) Avant-projet de Protocole spatial	3
	(b) Avant-projet de Protocole portant sur les matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers	4
	C. <i>Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux</i>	4
	(a) Projet de Convention sur les titres intermédiés	4
	(b) Aspects généraux des opérations sur les marchés financiers transnationaux et projet sur les marchés émergents	4
	D. <i>Loi type sur la location</i>	5
III.	Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap	5
IV.	Promotion, Mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT adoptés (ou basés sur des projets d'UNIDROIT) et Coopération juridique	6
	A. <i>Convention du Cap / Protocole ferroviaire 2007</i>	6
	B. <i>Principes relatifs aux contrats du commerce international – 2004</i>	6
	C. <i>Principes de procédure civile transnationale – 2004</i>	7
	D. <i>Convention du Cap / Protocole aéronautique 2001</i>	7
	E. <i>Protection internationale des biens culturels 1995</i>	7
	F. <i>Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise, 2002, et Guide sur les Accords Internationaux de Franchise Principale, 2000</i>	7
	G. <i>Autres instruments</i>	8

H.	<i>Convention de 1956 relative au contrat de transport international de marchandises (CMR)</i>	8
	(a) Elaboration d'un Protocole additionnel à la Convention CMR de 1956 concernant la lettre de voiture électronique	8
	(b) Mise en œuvre de la Convention de 1956 relative au contrat de transport international de marchandises	8
I.	<i>Coopération juridique</i>	8
V.	Activités non législatives	9
	A. <i>Programme de bourses de recherches / Programme de stages</i>	9
	B. <i>Bibliothèque d'UNIDROIT</i>	9
	C. <i>Publications</i>	10
	D. <i>Site Internet et Bibliothèques dépositaires</i>	10
	E. <i>Base de données UNILAW</i>	11
VI.	Etats membres et gouvernance	12
	A. <i>Etats membres et relations avec les Gouvernements</i>	12
	B. <i>Coopération institutionnelle</i>	12
	C. <i>Gouvernance</i>	13
VII.	Administration / Services de soutien / Gestion de l'immeuble	13

## I. Introduction

1. Le Plan stratégique d'UNIDROIT (*UNIDROIT 2004 - C.D. (83)6*) a été soumis pour la première fois à l'Assemblée Générale lors de sa 57<sup>ème</sup> session en 2003. Le Secrétariat a depuis rédigé des notes annuelles pour informer l'Assemblée Générale des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce Plan dans la période à l'étude. La présente note résume les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique depuis la 61<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale (Rome, 29 novembre 2007). Un certain nombre d'Etats a demandé ces dernières années au Secrétariat de fournir des informations détaillées sur les coûts des divers projets sur lesquels travaille l'Institut. La présente note donne ces informations pour chacune des activités mentionnées. Le Secrétariat indique que les chiffres fournis pour chaque activité sont tirés des allocations approuvées au budget de l'exercice financier 2008. Ils ne reflètent pas les dépenses réelles au moment de la soumission de la présente note, dont on aura une vue d'ensemble précise seulement après la clôture de l'exercice financier en février 2009.

## II. Activités législatives – Travaux en cours <sup>1</sup>

- *Objectif Stratégique N°1*: élaboration et mise en œuvre d'instruments internationaux (conventions, lois type, principes, etc.) de la plus haute qualité en appliquant des critères stricts de rigueur scientifique et de viabilité commerciale, et en tenant compte des implications juridiques des processus d'intégration régionale dans le contexte de l'élaboration globale du droit.
- *Objectif Stratégique N°6*: disponibilité accrue à l'égard du potentiel des milieux commerciaux et de la profession juridique de fournir des critères pour les choix, les priorités, l'évaluation des méthodes de travail, des procédures et des résultats en vue d'assurer leur soutien pour l'adoption et la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT.

<sup>1</sup> Priorité attribuée par le Conseil de Direction: élevée \*\*\* – moyenne \*\* – basse \*.  
Les chiffres indiqués dans le présent document correspondent aux allocations du Budget 2008.

## A. *Principes relatifs aux contrats du commerce international – 3<sup>ème</sup> éd.* \*\*\*

2. Suite à de larges consultations auprès de praticiens, d'universitaires, de l'industrie et d'institutions arbitrales, et aux décisions prises par le Conseil de Direction et l'Assemblée Générale, un nouveau Groupe de travail a été constitué en 2006 et chargé de préparer de nouveaux chapitres sur l'enrichissement sans cause – restitution ("*unwinding of failed contracts*"), la pluralité de débiteurs et de créanciers, l'illicéité, les conditions et la résolution des contrats à long terme "*for cause*". Le Groupe de travail est composé de 19 experts qui représentent les principaux systèmes juridiques dans le monde et d'un certain nombre d'observateurs qui participent au nom d'organisations intéressées comme par exemple la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), la Conférence de La Haye de droit international privé, la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, la Commission du droit européen des contrats et l'*American Law Institute*.

3. Le Groupe de travail a tenu sa troisième session du 26 au 30 mai 2008. Les Rapporteurs pour les cinq Chapitres se sont réunis pour rédiger, à l'invitation du *Max Planck Institute*, du 3 au 6 mars 2008 à Hambourg (Allemagne).

4. Le Groupe de travail tiendra sa quatrième session du 25 au 29 mai 2009. Les Rapporteurs pour les cinq Chapitres se réuniront pour rédiger, à l'invitation du *Max Planck Institute*, en mars 2009 à Hambourg (Allemagne).

Évaluation des progrès	Satisfaisant, calendrier respecté Date de fin prévue: 2010		
Avantages / Destinataires	Législateurs, rédacteurs de contrats, arbitres		
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	90.466
Coûts des Conférences	Réunions en 2008 (Ch. 1.5)		45.000
	Services techniques (Ch. 5.6)		4.000
	Sessions de rédaction (Ch. 1.6)		5.000
Consultation / promotion			0
Documentation			0
<b>Total</b>		€	<b>144.466</b>

## B. *Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*

(a) Avant-projet de Protocole spatial

\*\*\*

5. A la suite de deux réunions de haut niveau des représentants des Gouvernements et d'experts du secteur privé en 2007, en vue de renouveler l'engagement des milieux professionnels de soutenir le projet et d'établir un plan d'action, avec un calendrier, pour l'achever, l'Assemblée Générale a autorisé la constitution d'un Comité pilote qui s'est réuni du 7 au 9 mai 2008 à Berlin et le 30 octobre 2008, toujours à Berlin. Le Secrétariat travaille à la tenue d'une troisième session du Comité d'experts gouvernementaux en 2009.

6. La *UK Foundation for International Uniform Law* a généreusement offert un financement pour engager un chargé de recherches associé qui assiste le Secrétaire Général Adjoint dans ses efforts pour achever les travaux sur le projet.

Évaluation des progrès	Retard considérable; procédure repartie
Avantages / Destinataires	En particulier Gouvernements de pays en développement, opérateurs de satellites start-up, fabricants et financeurs de satellites

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	57.728
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		10.767
	<i>Depuis février 2008, 1 chargé de recherches associé financé par la UK Foundation (€ 44.000)</i>		
Coûts des Conférences	Réunions du Comité pilote (Ch. 1.6)		5.000
Consultation / promotion			0
Documentation			0
<b>Total</b>		€	<b>73.495</b>

- (b) Avant-projet de Protocole portant sur les matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers  
*(priorité non encore déterminée)*

7. En 2006 et 2007, le Secrétariat a fait une recherche préliminaire quant à la nécessité et faisabilité d'élaborer un Protocole portant sur les matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention du Cap de 2001 relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles. En 2007, une ébauche de texte a été préparée. Le Conseil de Direction a demandé que cette ébauche de texte soit communiquée aux Etats membres de l'Institut, en vue d'obtenir des commentaires et suggestions pour pouvoir prendre une décision quant à savoir si ce sujet devait ou non être inscrit au Programme de travail. L'ébauche de texte a été envoyée en octobre 2008 et le Secrétariat attend les réactions des Etats membres.

Avantages / Destinataires	En particulier Gouvernements de pays en développement; fabricants		
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	12.602
Coûts des Conférences			0
Consultation / promotion			0
Documentation	En format électronique seulement		0
<b>Total</b>		€	<b>12.602</b>

### C. Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux

- (a) Projet de Convention sur les titres intermédiés

\*\*\*

8. Après quatre sessions du Comité d'experts gouvernementaux (CEG) en 2005/2007, le Conseil de Direction a décidé de transmettre le projet de Convention ainsi que le Rapport explicatif aux Gouvernements de tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies invités par le Gouvernement suisse à participer à la Conférence diplomatique. La première session s'est tenue à Genève du 1<sup>er</sup> au 12 septembre 2008 et la deuxième session pour achever le projet se tiendra au dernier trimestre 2009. La Conférence diplomatique a demandé au Président du Comité de rédaction, en étroite coopération avec un maximum de trois membres du Comité de rédaction, au Président de la Commission plénière, au Président du Comité des dispositions finales, au Président du Comité de vérification des pouvoirs, aux Co-Présidents du Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre, au Président du Groupe de travail sur l'insolvabilité et aux Co-Présidents du Groupe de travail sur les systèmes de compensation et de règlement-livraison, et avec le Secrétariat d'UNIDROIT, de préparer un projet de Commentaire officiel sur ce texte.

- (b) Aspects généraux des opérations sur les marchés financiers transnationaux et projet sur les marchés émergents  
*(priorité non encore déterminée)*

9. Le Secrétariat a renvoyé toute activité ultérieure jusqu'à la conclusion d'un des autres projets, qui rendra disponibles des ressources.

Evaluation des progrès	Satisfaisant, calendrier respecté.	
Avantages / Destinataires	Accroître la sécurité juridique dans la conservation globale des titres, la compensation et le règlement-livraison; réduire le risque systémique.	
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 115.655
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	42.232
	<i>Chargé de recherches en partie financé par le Gouvernement suisse (€ 19.371)</i>	
Coûts des Conférences	Conférence diplomatique à Genève: coûts à la charge du Gouvernement hôte (Suisse)	0
	Comités d'experts (Ch. 1.5)	3.000
Consultation / promotion	Séminaires (Ch. 1.6)	8.000
Documentation		0
<b>Total</b>		<b>€ 168.887</b>

#### D. *Loi type sur la location*

\*\*\*

10. Après deux sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux, tenues la première en 2007 à Johannesburg (Afrique du Sud) et la seconde à Mascate (Oman) du 6 au 9 avril 2008, le texte du projet de Loi type sur la location a été approuvé par le Conseil de Direction lors de sa 87<sup>ème</sup> session et transmis pour adoption à une Session conjointe de l'Assemblée Générale et du Comité d'experts gouvernementaux qui a eu lieu à Rome du 10 au 13 novembre 2008. La *Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement* a été adoptée le 13 novembre 2008.

11. La Session conjointe de l'Assemblée Générale et du Comité d'experts gouvernementaux a demandé que le Secrétariat rédige un Commentaire à la Loi type en étroite collaboration avec le Rapporteur et le Comité de rédaction.

Evaluation des progrès	La loi type a été adoptée. Commencement des travaux de rédaction du Commentaire	
Avantages / Destinataires	En premier lieu les pays africains, asiatiques et de l'Amérique latine qui ont besoin d'une législation dans ce domaine	
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 70.316
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	16.151
Coûts des Conférences	<i>2<sup>ème</sup> CEG à Mascate (Oman): coûts à la charge du Gouvernement hôte (Oman)</i>	
	Comité d'experts (Ch. 1.6)	5.000
	Session conjointe CEG/AG (Ch. 1.5, 6.5)	19.000
Consultation / promotion		0
Documentation		0
<b>Total</b>		<b>€ 110.467</b>

### III. Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap

\*\*\*

12. UNIDROIT est Dépositaire de la Convention du Cap de 2001, de son Protocole aéronautique et de son Protocole ferroviaire.

13. Les fonctions de Dépositaire comportent l'examen des projets d'instruments de ratification et d'adhésion; l'assistance relative à la législation de mise en oeuvre; la coordination avec l'Autorité de surveillance (Conseil de l'OACI) et le Conservateur du Registre international aéronautique (Aviareto); la coordination avec l'OTIF et la Commission préparatoire établie par la Conférence diplomatique de Luxembourg; le suivi du service en ligne "mise à jour de la Convention du Cap".

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 36.720
Coûts des Conférences		0
Consultation / promotion		0
Documentation		0
<b>Total</b>		<b>€ 36.720</b>

#### IV. Promotion, Mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT adoptés (ou basés sur des projets d'UNIDROIT) et Coopération juridique \*\*\*

- *Objectif Stratégique N°11*: promotion systématique des instruments internationaux élaborés sous les auspices de l'Institut et assistance active quant à leur mise en œuvre, application et suivi.

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 92.266
Coûts des Conférences	Interprètes/Services techniques (Ch. 6.5)	2.500
Consultation / promotion		0
Documentation	Traductions (Ch. 10)	5.000
<b>Total</b>		<b>€ 99.766</b>

##### A. Convention du Cap / Protocole ferroviaire 2007

14. Le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire a été adopté le 23 février 2008 par une Conférence diplomatique tenue à Luxembourg. Conformément à la Résolution 1 adoptée par la Conférence, une Commission préparatoire a été constituée, chargée de la procédure de sélection du Conservateur du Registre international et d'agir en tant qu'Autorité de surveillance provisoire. La Commission s'est réunie à Berne (Suisse) et à Rome, au siège de l'Institut. Deux sociétés ont soumis des propositions pour l'établissement du Registre et, après la deuxième réunion de la Commission préparatoire en avril 2008, les négociations en vue de la conclusion du contrat ont commencé avec l'une d'elles.

##### B. Principes relatifs aux contrats du commerce international – 2004

15. A sa 40<sup>ème</sup> session, qui a eu lieu à Vienne du 25 juin au 12 juillet 2007, la CNUDCI a donné son aval formel aux Principes d'UNIDROIT en recommandant leur usage dans les communautés d'affaires et juridiques internationales.

16. Outre les versions anglaise, espagnole, française et italienne des Principes d'UNIDROIT 2004, des versions intégrales (dispositions et commentaires) sont disponibles en chinois, coréen, farsi, roumain, russe et vietnamien. La version arabe devrait être prête en 2008. Les versions en portugais, slovaque, thaï et turc sont en cours. Les dispositions seules sont disponibles en allemand, japonais, portugais, serbe et turc.

17. En 2008, les Principes ont été présentés par des membres du Secrétariat et discutés lors de séminaires et de conférences.

18. En 2008, un CD-ROM a été préparé contenant tous les travaux préparatoires aux deux éditions (1994 et 2004) des *Principes relatifs aux contrats du commerce international*, pour un total de 154 documents (5353 pages) couvrant les années 1972 à 2004. Ce CD-ROM a été distribué aux membres du Conseil de Direction, aux membres du Groupe de travail sur les Principes et aux Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT.

19. La base de données UNILEX recueille la jurisprudence sur les Principes et sur la Convention de Vienne de 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises.

### **C. Principes de procédure civile transnationale - 2004**

20. Outre les versions en anglais et en français des Principes ALI/UNIDROIT, qui ont été publiées chez *Cambridge University Press*, les dispositions sont maintenant disponibles en allemand, chinois, français, japonais et turc.
21. Les versions en espagnol et en russe sont en cours d'élaboration.
22. En 2008, les Principes ont été présentés par le Secrétaire Général et des experts d'Etats membres lors de séminaires, de conférences et d'ateliers.

### **D. Convention du Cap / Protocole aéronautique 2001**

23. La Convention du Cap est en vigueur entre 25 Etats: Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Angola, Arabie Saoudite, Cap Vert, Colombie, Emirats arabes unis, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Inde, Indonésie, Irlande, Luxembourg, Kenya, Malaisie, Mexique, Mongolie, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, République arabe syrienne, Sénégal et Zimbabwe. Le Protocole aéronautique est en vigueur entre 23 Etats, à savoir les mêmes que ceux mentionnés ci-dessus, avec l'exception de la République arabe syrienne et du Zimbabwe.
24. Le Secrétariat a fourni de l'assistance pour la procédure de mise en œuvre dans d'autres Etats en Afrique, Asie, au Moyen-Orient et sur le continent américain. Pour les fonctions de Dépositaire, cf. *supra* III.
25. La Convention du Cap et ses Protocoles portant sur des matériels d'équipement spécifiques ont fait l'objet de présentations par des membres du Secrétariat ou en son nom lors de séminaires, conférences et ateliers.

### **E. Protection internationale des biens culturels 1995**

26. La Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés est en vigueur entre 29 Etats: Afghanistan, Argentine, Azerbaïdjan, Bolivie, Brésil, Cambodge, Chine, Croatie, Chypre, Equateur, El Salvador, Espagne, Finlande, Gabon, Grèce, Guatemala, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Lituanie, Nouvelle Zélande, Nigéria, Norvège, Paraguay, Pérou, Portugal, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Le Secrétariat fournit assistance aux Etats qui souhaitent devenir Parties à la Convention.
27. Le Secrétariat a été invité en 2008 à présenter la Convention de 1995 lors de divers séminaires, conférences et ateliers, en particulier à Athènes, Beyrouth et Tunis. A la demande de l'UNESCO, UNIDROIT a participé à un cours de formation juridique pour des juristes irakiens en octobre/novembre 2008. Outre les versions anglaise et française existantes du Rapport explicatif de la Convention, une version arabe est en cours de préparation.

### **F. Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise, 2002, et Guide sur les Accords Internationaux de Franchise Principale (2000)**

28. Les travaux de promotion des deux instruments sur le franchisage élaborés par UNIDROIT, à savoir le *Guide sur les Accords Internationaux de Franchise Principale* (2000 et la seconde édition en anglais seulement de 2007) et la *Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise* (2002), comprennent l'illustration des instruments en participant à des conférences et en préparant des articles. En ce qui concerne la Loi type, il s'agit également d'assistance fournie à tout Etat qui souhaite l'utiliser lors de l'élaboration de sa législation nationale en la matière.

### G. *Autres instruments*

29. De temps en temps l'Institut reçoit d'Etats membres, d'autres institutions ou de chercheurs des demandes d'information ou d'assistance concernant la mise en œuvre d'autres instruments, comme par exemple la **Convention de 1973 Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international**, la **Convention de 1988 sur le crédit-bail international** et la **Convention de 1988 sur l'affacturage international**.

### H. *Convention de 1956 relative au contrat de transport international de marchandises (CMR)*

- (a) Elaboration d'un Protocole additionnel à la Convention CMR de 1956 concernant la lettre de voiture électronique

30. A la demande de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (CEE/ONU), UNIDROIT a participé à l'élaboration d'un Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route de 1956 (CMR) concernant la lettre de voiture électronique. M. Jacques Putzeys, Professeur de droit et membre honoraire du Conseil de Direction d'UNIDROIT, a représenté UNIDROIT et le Protocole a été finalement adopté lors de la 70<sup>ème</sup> session du Comité des transports intérieurs de la CEE/ONU en février 2008.

- (b) Mise en œuvre de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route de 1956 (CMR)

31. La base de données UNILAW suit la mise en œuvre de la CMR de 1956. Cette base de données comprend des sommaires d'une sélection de décisions nationales ainsi qu'une bibliographie (voir ci-après, V. A).

### I. *Coopération juridique*

31. Le Secrétariat a transmis une version amendée d'un avant-projet d'Acte uniforme OHADA sur le droit des contrats au Secrétariat Permanent de l'OHADA. Ce projet doit être examiné par les comités nationaux puis adopté par le Conseil des Ministres. Un colloque de haut niveau, organisé par UNIDROIT, l'Université de Ouagadougou et l'OHADA s'est tenu du 15 au 17 novembre 2007 à Ouagadougou (Burkina Faso). La conférence, dont les présentateurs provenaient d'un grand nombre de pays africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, République Démocratique du Congo et Sénégal), et d'autres continents (Belgique, Canada, Chine et Suisse) ainsi que d'institutions (OHADA, Banque Africaine de Développement, CNUDCI, Chambre de Commerce Internationale) était destiné aux communautés des praticiens et universitaires de l'Afrique de l'Ouest ainsi qu'aux Gouvernements et aux organisations internationales impliqués dans les réformes législatives en Afrique. Il a été financé par les Gouvernements de Suisse et du Luxembourg ainsi que par des donateurs privés. Les Actes ont été publiés dans un numéro spécial de la *Uniform Law Review*/Revue de droit uniforme (2008 - 1/2).

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	59.248
Coûts des Conférences			0
Consultation / promotion			0
Documentation			0
<b>Total</b>		€	<b>59.248</b>

## V. Activités non législatives

- *Objectif Stratégique N°2*: mise en valeur des moyens de recherche et d'information d'UNIDROIT pour en faire la principale source au monde de connaissance et de renforcement des capacités dans le domaine du droit privé transnational.
- *Objectif Stratégique N°3*: conversion progressive et systématique de savoir-faire, d'expériences et de capacités législatives et de recherches jusqu'ici stationnaires, en ressources dynamiques tournées vers l'extérieur.

### A. Programme de bourses de recherches/ Programme de stages

\*\*\*

33. En 2008, 16 chercheurs provenant des pays suivants, Albanie, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, Kenya, République populaire de Chine, Slovaquie et Tunisie, et avec des profils professionnels différents (fonctionnaires gouvernementaux, magistrats, avocats, institutions financières, universités) ont effectué des recherches sur le droit privé transnational et le droit économique international dans la Bibliothèque d'UNIDROIT.

34. En 2008, le Secrétariat a accepté 19 étudiants (de 13 pays différents) pour travailler comme stagiaires sur des sujets en rapport avec le Programme de travail actuel de l'Institut.

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1) Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	€	11.849 13.785
Coûts des Conférences			0
Consultation / promotion			0
Financement spécifique budget	Bourses (Ch. 11.0) <i>Un certain nombre de bourses sont financées par des Gouvernements d'Etats membres et par des donations privées</i>		10.000
<b>Total</b>		€	<b>35.634</b>

### B. Bibliothèque d'UNIDROIT

\*\*\*

35. Les collections de la Bibliothèque ont augmenté d'environ 1.700 titres. Parmi eux, on compte des donations importantes faites par l'Institut Max Planck (Hambourg), le *Department for Business, Enterprise and Regulatory Reform* britannique et la *UK Foundation of International Uniform Law*.

36. Outre les bénéficiaires des bourses d'UNIDROIT (cf. *supra*), plus de 2.550 entrées ont été enregistrées pour des chercheurs en provenance de 29 pays différents (Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suisse, Tunisie et Turquie).

37. Le transfert des entrées du catalogue dans une base de données en ligne et l'intégration avec les bases de données d'autres importantes bibliothèques est maintenant terminé. L'élaboration d'une base de données concernant les fichiers d'autorités sur les auteurs ainsi que l'intégration des documents de la Bibliothèque Dépositaire des Nations Unies sont en cours.

Coûts du personnel	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	€	198.601
Documentation	Achat d'ouvrages, reliure, logiciel (Ch. 9)		113.500
<b>Total</b>		€	<b>312,101</b>

### C. Publications

\*\*\*

38. La *Uniform Law Review/Revue de droit uniforme* est le seul journal spécialisé couvrant le droit privé transnational dans le monde entier. Elle contient les sections suivantes: articles, activités internationales, textes et mise en œuvre des instruments de droit uniforme, informations bibliographiques. Outre les activités des Organisations sœurs et des Organisations régionales, les travaux d'UNIDROIT sont largement couverts, qui font de la Revue un outil essentiel pour assurer la divulgation des informations relatives aux travaux d'UNIDROIT. En sus des abonnements, la *Revue* est distribuée gratuitement à un grand nombre d'institutions et de personnes (y compris les Bibliothèques dépositaires dans les Etats membres). Des accords d'échange avec d'autres revues juridiques aident à maintenir les collections de la Bibliothèque.

39. La *Uniform Law Review/Revue de droit uniforme* est accessible en ligne à la page <http://ulr.unidroit.org/>. Un index permet l'accès au texte intégral du matériel (en format pdf) depuis 1977. L'accès est libre pour certains textes, alors que d'autres ne sont disponibles qu'après autorisation.

40. A propos de la *Uniform Law Review/Revue de droit uniforme*, il faudrait finaliser l'analyse des éventuels effets que pourraient avoir la mise en ligne de la Revue – gratuitement ou contre paiement – sur le contenu, les coûts, les revenus, la mission politique de la Bibliothèque d'UNIDROIT, etc. avant la 88<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction (2009) pour qu'il puisse prendre des décisions.

41. Comme cela est fait régulièrement, le Secrétariat a préparé les *UNIDROIT Proceedings and Papers – Actes et documents d'UNIDROIT* aussi bien sur support papier (en nombre très limité mis en vente) que sur CD-ROM, actuellement dans son édition 1997-2007.

42. Le Secrétariat a coordonné le travail de rédaction et d'édition du Commentaire officiel sur le Protocole ferroviaire de Luxembourg et la version révisée du Commentaire officiel sur la Convention du Cap et le Protocole aéronautique, tous deux écrits par Sir Roy Goode et publiés en juin 2008.

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1) Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	€	48.904 68.205
Coûts des Conférences			0
Consultation / promotion			0
Documentation	Services postaux (Ch. 6.3) Coûts d'impression des documents (Ch. 5)		12.000 31.500
<b>Total</b>		€	<b>160.609</b>

### D. Site Internet et Bibliothèques dépositaires

\*\*\*

43. Le site Internet d'UNIDROIT continue d'être un moyen extrêmement efficace de promotion des activités de l'Organisation et de ses instruments. Le contenu et la mise à jour du site se font de façon permanente.

44. Depuis 2005, deux objectifs du Plan stratégique – Objectif 2 (mise en valeur des moyens de recherches) et Objectif 5 (création d'un forum des Gouvernements sur le site Internet) – impliquant le site Internet ont été atteints: la page sur "Coopération juridique et assistance technique" qui comprend des informations sur le Programme de bourses d'UNIDROIT ainsi que sur l'assistance technique dont les Etats peuvent avoir besoin lors de la mise en œuvre des Conventions d'UNIDROIT (par exemple les rapports explicatifs, les textes de modèles d'instruments de ratification/adhésion, des informations quant aux formalités à remplir au moment de la ratification/adhésion) et une section du site contenant les documents préparés pour l'Assemblée Générale dont l'accès est réservé aux Gouvernements des Etats membres.

45. Tous les documents d'UNIDROIT publiés depuis 1996 ont été mis en ligne sur le site Internet et un projet visant à récupérer et mettre en ligne les documents d'UNIDROIT datant d'avant 1996, à savoir pour le moment tous les documents publiés qui sont relatifs aux travaux de l'Institut en matière de garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Etude LXXII).

46. A ce jour, 48 Bibliothèques dans 42 Etats membres ont été désignées pour être dépositaires de la documentation et des publications d'UNIDROIT. Ces Bibliothèques reçoivent chaque année un exemplaire gratuit des *UNIDROIT Proceedings and Papers – Actes et documents d'UNIDROIT* sur CD-ROM, actuellement dans son édition 1997-2007.

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	31.883
Coûts des Conférences			0
Consultation / promotion			0
<b>Total</b>		€	<b>31.883</b>

### E. Base de données UNILAW

\*\*\*

47. En 2008, les travaux se sont concentrés sur la préparation de plusieurs conventions internationales et protocoles pour les mettre en ligne dans la base de données. Partant d'une seule convention (la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route de 1956 (en anglais et en français), la base de données compte aujourd'hui le texte de 17 instruments (conventions et protocoles) dans les deux langues. Une analyse des instruments a conduit à l'identification de questions juridiques sur chaque disposition, ainsi que des mots clé et des sujets pour chaque instrument. La plupart des questions, mots clé et sujets ont été vérifiés et mis en ligne. Des références bibliographiques concernant les instruments ont également été insérées, ainsi que l'état de mise en œuvre (avec déclarations et réserves). Il y a également des sommaires de systèmes judiciaire nationaux, des liens à des bases de données nationales et internationales, des tableaux de cas de jurisprudence recueillis concernant les divers instruments.

48. En 2009, la préparation des instruments (questions, mots clé, sujets) dans les deux langues sera terminée, ainsi que les liens entre les différentes sections (par exemple références bibliographiques liées aux mots clé). Par ailleurs, les cas de jurisprudence qui n'ont pas encore été insérés feront l'objet de liens appropriés et seront insérés. Il s'agit à la fois de sommaires de décisions préparés par des stagiaires que par les contacts pour la *Uniform Law Review/Revue de droit uniforme*.

49. A la 87<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction tenue du 21 au 23 avril 2008, le Conseil a souligné l'importance de la base de données, non seulement pour les utilisateurs partout dans le monde et en particulier dans les pays en développement, mais aussi pour UNIDROIT lui-même.

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.2) <i>Une assistante à temps partiel est financée par la Fondation de droit uniforme</i>	€	63.012
Coûts des Conférences			0
Consultation / promotion			0
Documentation	<i>Site Internet: € 4.000 (financé par la Fondation de droit uniforme)</i>		0
<b>Total</b>		€	<b>63.012</b>

## VI. Etats membres et gouvernance

- *Objectif Stratégique N°4*: établir des mécanismes de communication, de prise de décision et d'attribution des ressources susceptibles de garantir une évaluation globale des intérêts potentiels, des coûts et des bénéfices de la participation d'un Etat à un projet donné d'une part, et la mise à disposition prévisible et prolongée des ressources adéquates d'autre part.
- *Objectif Stratégique N°7*: faire un effort systématique et prolongé pour élargir la représentation de l'Organisation en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, pour combler les lacunes et revitaliser les Etats membres insuffisamment actifs, et pour garantir une présence plus régulière et une participation ciblée dans d'autres enceintes internationales.

### A. *Etats membres et relations avec les Gouvernements*

50. Conformément aux efforts déployés par le passé et aux marques d'intérêts manifestées, les objectifs principaux en termes d'élargissement des Etats membres de l'Institut ont été, en premier lieu, l'Asie du sud-est et le Pacifique et, en second lieu, le Moyen-Orient et quelques pays africains. Concernant l'Amérique latine, les efforts se sont poursuivis afin de revitaliser les Etats membres existants. Concernant le Moyen-orient, on se réfère à la tenue d'une session du Comité d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer une Loi type sur la location à Mascate (Oman) ainsi qu'aux activités mentionnées *supra* I 4. Il s'agit de premiers pas en vue d'élargir le nombre d'Etats membres de l'Institut. Des contacts exploratoires dans ce sens ont été établis avec l'Ambassade des Emirats arabes unis.

51. Le Secrétariat est heureux d'annoncer à l'Assemblée Générale que ces efforts ne sont pas restés sans effet: le Royaume d'Arabie saoudite a adhéré au Statut organique de l'Institut en 2008, et l'Indonésie a indiqué au Secrétariat qu'elle avait achevé la procédure interne en vue de l'adhésion.

52. Suite à une invitation du Gouvernement allemand, le Secrétaire Général a participé à des réunions à haut niveau d'experts juridiques des pays lusophones et a effectué des présentations des travaux d'UNIDROIT afin de renforcer la participation de ces pays aux activités de l'Institut. Des participants provenaient des pays suivants: Angola, Brésil, Cap-Vert, Timor oriental, Mozambique et Portugal. Le Secrétaire Général a participé à diverses réunions au Cap-Vert à l'invitation du Porte-parole du Parlement et du Ministre de la Justice.

53. Une version arabe du Statut organique d'UNIDROIT a été fournie par les Professeurs Omaia Elwan (Heidelberg/Le Caire) et Hossam Loutfi (Le Caire). Elle est disponible sur le site Internet d'UNIDROIT.

### C. *Coopération institutionnelle*

54. En 2008, le Secrétariat a rendu visite ou a participé à des réunions organisées par les organisations gouvernementales ou non gouvernementales suivantes: Centre du commerce international (OMC/CNUCED), Chambre de commerce internationale, CNUDCI, Comité des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, Conférence de La Haye de droit international privé, Société financière internationale (SFI), UNESCO.

55. On relèvera l'importance particulière de la coopération tripartite dorénavant bien établie avec les autres Organisations qui élaborent des règles de droit privé, à savoir la Conférence de la Haye et la CNUDCI.

## D. Gouvernance

56. La pleine réalisation des Objectifs stratégiques N. 1, 3, 6 et 11 dans les délais envisagés en 2003/2004 était indiquée comme dépendant de la capacité pour l'Institut de parvenir à justifier une augmentation significative du personnel et des ressources financières auprès des Gouvernements des Etats membres (UNIDROIT 2004 C.D. (83) 6, paras 103 et 104) et à attirer des apports supplémentaires extrabudgétaires et du secteur privé. Les succès obtenus quant à ces derniers ont même dépassé les attentes, alors que les premiers n'ont pas accordé le soutien accru demandé lors de quatre exercices budgétaires successifs.

57. Les travaux de l'Institut de préparation d'une Loi type sur la location ont commencé à l'initiative de la Société Financière Internationale (Groupe de la Banque mondiale). Le soutien principal est venu du cabinet d'avocats Jenner & Block LLP, une institution correspondante de l'Institut qui a détaché l'un de ses associés durant neuf mois auprès du Secrétariat en 2006 et qui a continué à fournir sa coopération durant les sessions du Comité d'experts gouvernementaux et la Session conjointe.

58. La collaboration d'un jeune chargé de recherches associé et celle d'un juriste extérieur plus expérimenté pour les travaux portant sur l'avant-projet de Protocole spatial à la Convention du Cap est financée par la Fondation de droit uniforme et par la *UK Foundation for International Uniform Law*.

Coûts du personnel	Secrétaire général et Fonctionnaires	€	161.275
	Services généraux		41.106
Coûts des Conférences	Interprètes, services techniques (Ch. 6.5)		10.000
	Conseil de Direction et Comité Permanent (Ch. 1.1)		55.000
Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)		5.500
	Commissaire aux comptes (Ch. 1.4)		3.500
	Représentation (Ch. 6.4)		4.650
Documentation	Frais postaux (Ch. 6.3)		4.000
<b>Total</b>		€	<b>285.031</b>

## VII. Administration / Services de soutien / Gestion de l'immeuble

- *Objectif Stratégique N°8*: établissement de procédures mises à jour et unifiées pour la gestion électronique des documents et de l'archive.
- *Objectif Stratégique N°10*: parvenir à une autonomie en ce qui concerne la fourniture et l'entretien de technologies de l'information en assurant une expertise interne à l'Organisation.
- *Objectif Stratégique N°12*: développement de techniques de communication qui faciliteraient la circulation constante de toutes les informations nécessaires et des réponses de part et d'autre. La création d'un "Forum des Gouvernements" (cf. *supra* para 37) pourrait être un instrument dans la poursuite de cet objectif.

59. Après l'évaluation de la situation actuelle, un plan de modernisation progressive sera établi pour la *gestion électronique des documents et de l'archive* et d'autres *procédures administratives*. Malgré des ressources limitées, l'infrastructure informatique a été améliorée.

60. Un *plan de développement du personnel* sera nécessaire pour établir la façon d'atteindre les objectifs indiqués aux paragraphes 75-87 du Plan stratégique, procédures de sélection et gestion moderne du personnel en général. Pour que cela se matérialise et porte des fruits, le

premier objectif est l'intégration complète du personnel hors-cadre dans l'organigramme de l'Institut et son financement permanent dans le budget régulier. Actuellement, il s'agit (a) d'un Secrétaire général adjoint que le Conseil de Direction, encouragé par la généreuse contribution extraordinaire du Gouvernement du Royaume-Uni, a nommé pour la période statutaire restante de cinq ans (c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2010); et (b) le fonctionnaire chargé des fonctions de dépositaire en vertu des instruments du Cap, déjà adoptés et futurs.

61. Le Secrétariat souhaite attirer l'attention de l'Assemblée Générale sur une autre question d'importance générale. En 2003, les Gouvernements membres et le Conseil de Direction avaient décidé que la traduction des documents de routine (en particulier de l'anglais vers le français) par les fonctionnaires constituait un prix élevé que l'Institut devait payer pour son indépendance (cf. UNIDROIT 2004 C.D. (83) 6, paras 55-57). Cette charge s'est fortement accentuée au fil des années et était proportionnée au rendement scientifique. Les fonctionnaires français étaient par conséquent de plus en plus absorbés par ce travail.

Coûts du personnel	Secrétaire général et Fonctionnaires (y compris en partie le Secrétaire général adjoint chargé de l'administration) Services généraux (y compris trésorier, technicien informatique, assistants administratifs, employés de bureau)	€ 132.441    199.909
Coûts des Conférences		0
Consultation / promotion	Interprètes/Services techniques (Ch. 6.5) Consultation avec l'OCDE (Ch. 1.5)	5.000 4.500
Documentation	Frais postaux (Ch. 6.3) Fonctionnaires chargés des traductions (Ch. 2. 1, 3.1)	4.000 74.062
Divers	Frais d'entretien (éclairage et énergie électrique, chauffage, eau, assurance de l'immeuble, matériel de bureau, entretien de l'immeuble, louage d'ouvrage) (Ch. 7) Indemnité intégrative personnel à la retraite (Ch. 4) Assurances pour accidents (Ch. 3.1) Rémunération collaborateurs occasionnels (Ch. 2.2) Papeterie, Téléphone, fax et Internet (Ch. 6.1, 6.2) Divers (Ch. 6.6)	117.000 2.500 8.500 17.500 43.000 6.700
<b>Total</b>		<b>€ 615.082<sup>1</sup></b>
<b><sup>1</sup> Les dépenses indiquées ci-dessus correspondent aux frais généraux qu'il faut allouer <i>pro quota</i> aux différents projets et activités.</b>		